

IMPOTS : DÉCLARATION DE LA COTISATION SYNDICALE

ANNÉE FISCALE 2025



INFORMATIONS ESSENTIELLES

**DATES LIMITES DE VOS DECLARATIONS
EN LIGNE DES LE
9 AVRIL 2026**

- **Jeudi 21 MAI** : départements
1 à 19
- **Jeudi 28 MAI** : départements
1 à 19 pour les usagers non résidents
- **Jeudi 28 MAI** : départements
20 à 54
- **Jeudi 4 JUIN** : départements
55 à 974 et 976

**DATES LIMITES DE VOS
DECLARATIONS SUR PAPIER
LE 19 MAI 2026,**

Y compris pour les usagers
non résidents



DÉDUCTIONS POSSIBLES : COTISATION SYNDICALE



Vous choisissez les frais réels, reporter le montant de votre cotisation avec vos frais professionnels, cela vous permet de bénéficier de **66%** de réduction ou crédit d'impôt.

REVENdicATIONS FO

FORCE OUVRIERE revendique une véritable réforme fiscale permettant de rétablir la progressivité du système fiscal et plaide pour une meilleure répartition des richesses afin de réduire les inégalités sociales

CONSEILS : Préparez vos documents à l'avance, respectez les délais et n'oubliez pas de vérifier toutes les déductions auxquelles vous avez droit. Une déclaration bien préparée vous permet d'optimiser votre situation fiscale en toute légalité.